N° 185 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 4 Juillet 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 55
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille
PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

La franc-maçonnerie

Dans leur campagne d'extermination des non-catholiques, les jésuites ont fait une classification : les juifs, d'abord, les protestants ensuite, et, en troisième lieu, les francs-maçons. On réserve pour une autre campagne les simples libres-penseurs.

Chacune des trois croisades a son chef : M. Drumont, le juif renégat, l'ancien collaborateur des Péreire, l'ex-indicateur de la police impériale, traite aux gémonies, depuis quinze ans, les juifs et les « judaïsants », demande qu'on les brûle dans des chemises soufrées, excite les fanatiques algériens au meurtre des hérétiques et au pillage de leurs biens.

M. Georges Thiébaud, rédacteur au royaliste *Gaulois*, et lanceur de l'affaire boulangiste, prêche la guerre sainte contre les huguenots. Et M. Jules Lemaître, ce râté de la littérature et de l'art dramatique, qui cherche sa voie en politique, pousse chaque matin des hurlements grotesques contre la franc-maçonnerie.

Franc-maçon !... à ce nom seul toutes les dévotes se signent d'horreur et d'épouvante. Et il est même des braves gens, un peu simples d'esprit, qui croient volontiers qu'il se passe des choses abominables dans les mystérieux repaires où se cachent les « frères Trois-Points. »

Si on leur disait que les Loges, les fameuses *Loges*, dont on évoque à chaque instant la sombre puissance, sont, tout simplement, la réunion d'un certain nombre de citoyens, qui ont constitué entre eux une association à l'exemple de toutes les autres cercles littéraires, artistiques, scientifiques, ou des diverses sociétés de secours mutuels, et qui n'ont d'autre but que de s'aider les uns les autres, d'accomplir discrètement des œuvres de bienfaisance, de s'instruire, d'élever leurs esprits et leurs consciences, et de travailler, dans la mesure de leurs forces, à faire triompher la lumière et la liberté sur l'obscurantisme et sur la tyrannie — si on leur disait cela, à ces gens simples, ils ne le croiraient pas, tant on leur a rempli la cervelle de calomnies odieuses, de mensonges burlesques, d'histoires effroyables et fantastiques.

Quand on lit tous les jours dans la presse cléricale et nationaliste, et qu'on entend répéter par un tas de gogos et d'imbéciles, que ce sont les Loges qui ont « imposé » le général André comme ministre de la guerre, on se demande à quel degré d'abaissement est tombé l'esprit public pour en arriver à ajouter foi à de pareilles sornettes.

C'est comme lorsque l'on représente M. Henri Brisson comme le délégué, le porte-parole, l'agent d'exécution du Grand-Orient !.. Tout cela est idiot. Ce sont des inventions rares, comme tous les racontars, toutes les fausses nouvelles quotidiennement imaginées et fabriquées à plaisir par les journaux cléricaux-nationalistes.

Les Loges, est-il besoin de le dire, n'ont jamais *imposé* aucun ministre, par la simple raison qu'elles n'ont aucun moyen de faire prévaloir leur volonté. Et quant à l'honorable M. Henri Brisson, c'est un franc-maçon qui n'a d'autre supériorité sur ses collègues que celle que lui donnent ses talent et les éminents services qu'il a rendus au pays et à la République, et qui n'est jamais intervenu auprès des pouvoirs publics qu'en sa qualité de député, et non point comme délégué d'aucun « Orient. »

Les jésuites et leurs journaux affectent de qualifier la franc-maçonnerie du nom de congrégation laïque.

Or, il n'y a rien qui diffère plus d'un congréganiste qu'un franc-maçon.

Le franc-maçon vit de la vie de tous les Français. Il n'habite pas avec d'autres francs-maçons. Il se rend à sa Loge à époques périodiques, comme d'autres vont à leur cercle. Il ne contracte pas de vœux qui l'engagent pour sa vie entière. Il est libre, absolument libre. Il peut quitter la franc-maçonnerie quand il lui plaît, en envoyant simplement sa démission, comme on fait dans toute autre société.

Mais, ces terribles serments que l'on prête le jour de l'initiation ?

D'abord, dans beaucoup de Loges, on a aboli le serment. Et cela prouve, en passant, combien chaque Loge est indépendante, de quelle large latitude elle jouit pour son organisation et son fonctionnement.

Ensuite, ce serment, là où il existe encore, consiste uniquement dans l'engagement de se conserver le secret entre francs-maçons.

C'est un engagement d'honnêteté vulgaire. Est-ce que dans nos cercles et comités politiques nous ne recommandons pas la discrétion à tous nos adhérents ?

A plus forte raison sommes-nous tenus à des précautions dans ces Loges maçonniques objet de la haine implacable des jésuites et de toutes les sectes cléricales.

Si la liberté n'était pas trop souvent un mot pour les petits, pour la foule des citoyens qui dépendent plus ou moins directement des riches et puissants cléricaux, et que l'on ne peut exposer à leur ressentiment et à leurs persécutions, nous pourrions ouvrir toutes grandes les portes de nos Loges, et y convier tous les hommes d'esprit libre.

Car tout ce qui s'y dit, tout ce qui s'y passe, *pourrait sans aucune crainte affronter* la pleine lumière.

On n'y prononce que des paroles nobles et généreuses. On y prêche non la haine de ceux qui ne pensent pas comme soi, mais l'*amour de ses semblables*, la tolérance pour toutes les idées, toutes les convictions, l'assistance fraternelle pour les humbles, pour ceux qui peinent et qui souffrent, et le grand devoir de solidarité humaine.

Nos haines sont pour les institutions, pour les préjugés, pour la superstition, pour l'ignorance et pour l'injustice, mais non pour les individus victimes eux-mêmes presque toujours du milieu dans lequel ils sont nés et ont été élevés, de leur éducation première, de leur atavisme, de la fatalité de leur destinée.

Après cela, qu'on dissolve la franc-maçonnerie : nous y consentons. Mais, à la condition que l'on dissolve en même temps *toutes les congrégations religieuses*, qu'on ferme toutes les jésuitières, qu'on interdise toutes les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, de Notre-Dame de l'Usine, et autres organisations d'intolérance et de tyrannie.

Nous sommes prêts à nous sacrifier sur l'autel de l'égalité.

Car le jour où la puissance cléricale aura été anéantie, l'une des principales raisons d'être de la franc-maçonnerie aura disparu.

Georges ROBERT.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Tien-Tsin délivrée, la colonne de l'amiral Seymour ramenée saine et sauve à son point de départ, voilà des nouvelles qui viennent à propos pour calmer les inquiétudes. Mais comme qui dit Europe n'a échappé belle. Quelques jours de retard dans l'envoi des secours et un double désastre donnait aux Boxers un effroyable prestige.

En même temps, nous commencons à être rassurés sur le sort des Européens du Yunnan. Ils ont recouvré leur liberté. Ils sont en route pour le Tonkin. Pourtant ne nous réjouissons pas trop vite. M. François et ces compagnons ne seront hors de toute atteinte que lorsqu'ils auront été recueillis par nos avant-poste à Lao-Kaj ou à Langson.

Dans tous les cas, il ne faut pas se laisser aller à un optimisme qui serait plein de périls. La situation est toujours aussi critique. Si les Boxers ont dû abandonner leur proie dans le Petchili, partout ailleurs ils s'avancent en conquérants... Aux dernières dépêches, ils coupent les télégraphes russes en Mandchourie et, ce qui est un symptôme plus grave, les Européens de Shanghaï et les Anglais de Hong-Kong en étaient réduits à préparer leur défense. La vérité, on s'est plus seulement une minorité fanatique que l'Europe frappe devant elle, c'est la Chine entière qui se lève avec, cette fois, la conviction qu'elle va en finir avec les diables étrangers. Rien de plus caractéristique à cet égard que la démarche que viennent de tenter auprès des puissances les vice-rois de Nanghin et de Hong-Kong. Sans doute ils s'engagent à protéger, dans l'étendue de leurs gouvernements, la vie et la propriété des Occidentaux, mais ils osent y mettre une condition ! Ni plus ni moins que l'éloignement des navires de guerre. Ce qui, aux yeux des Célestes vaniteux et crédules, équivaudrait à un aveu d'impuissance de l'Europe.

* * *

Or, l'Europe va être incessamment en état de fournir la démonstration de sa force. Les renforts ne cessent de débarquer à Takou. Une dépêche de *Londres*, qui a des attaches officieuses, nous donne même le chiffre total de la grande armée internationale qui doit mettre à la raison les Boxers et les braves du prince Thuan : quatre-vingt mille hommes. Et voici comment seraient fixés les contingents des puissances. Il y aurait douze mille Russes, douze mille Japonais, dix mille Anglo-Indiens, huit mille Français. Les autres, y compris la puissante Allemagne, se contenteraient *d'envoyer chacune cinq mille soldats*. En bien ! *au risque* de passer pour mégalomanes, on ne peut vraiment pas se déclarer satisfait du rôle que l'on prétend nous faire jouer à la baz. Que les bataillons du czar et du mikado soient les plus nombreux, on y consent. Mais on se demande pourquoi nous ne contribuerions pas à cette grande opération de police avec un effectif égal à celui des Anglais.

Certes, s'il ne s'agissait que de défendre des intérêts commerciaux, nous pourrions comprendre qu'on nous fît passer après nos voisins. Mais les Boxers n'ont pas seulement pris les armes pour chasser l'Europe de la Chine et relever tant de brèches faites depuis cinquante ans à la Grande Muraille. Dans leur programme sanguinaire, ils ont encore inscrit le massacre des chrétiens indigènes. Or, le plus grand nombre de ces victimes désignées sont de par les traités, placées sous notre protection. Il y a là pour nous un privilège auquel notre diplomatie n'a jamais voulu renoncer. *Dans le rétablissement de l'ordre en Chine*, la France a droit à l'un des premiers rôles. Il faut qu'elle le revendique.

UN DIPLOMATE.

LE TOUPET DE MÉLINE

En lançant son nouveau canard, Méline garde dans la manchette le nom de : Gambetta, *fondateur*.

Il nous semble que Gambetta fut le fondateur de la *République française*, qui date de plus de 20 ans ; mais non de la *République* tout court, qui n'a pas encore quinze jours d'existence.

— Même à cause de débiter ses poireaux, mais non de enlever la carotte !

Les retraites des travailleurs

M. Henry Berenger publie, dans la *Dépêche* de Toulouse, un intéressant article sur cette question si palpitante de la constitution d'une caisse de retraites pour les travailleurs. En voici la partie essentielle :

Il serait tout à fait injuste de méconnaître les efforts tentés par les divers Parlements de la République pour résoudre ce problème social qui, avec celui de l'éducation des consciences, est le plus grave, le plus immédiat qui puisse solliciter une démocratie.

Dès 1895, une commission dite « Commission du Travail » fut nommée par la Chambre des Députés pour étudier les questions d'assistance et de prévoyance sociales. Cette commission, qui comptait parmi ses membres une majorité de députés radicaux ou radicaux socialistes, et qui fut d'abord présidée par M. Léon Bourgeois, choisit pour son rapporteur M. Paul Guieysse, député du Morbihan.

M. Paul Guieysse est un de ces Bretons tenaces et idéalistes, qui semblent prendre à la nature de leur province la résistance du granit et l'infini de la mer, associant ainsi un caractère indomptable à un esprit très souple et très étendu. Forte race d'individualités d'autant plus libres qu'il leur a fallu s'affranchir, à laquelle la France a dû les Pelage, les Abailard, les Lamennais, les Renan, et laquelle elle doit encore des hommes comme l'amiral Réveillère et le député Guieysse !

Dès 1893, le président des « Bleus de Bretagne » inscrivait en tête de son rapport, fait au nom de la Commission, la loi qui devait être fondamentale de la nouvelle Charte sociale envers les prolétariens vieux ou infirmes :

Assurer la sécurité du travailleur pendant son âge mûr, lui permettre un avenir honorable pendant sa vieillesse, sont des problèmes qu'une démocratie, reposant sur le suffrage universel, ne devrait plus avoir à se poser... Il ne fait certainement pas dire que rien n'allait et fait en France dans cet ordre d'idées ; mais nos réformes en ce lieu, ne représentant encore principe nettement défini, sont absolument insuffisantes...

... La constitution des retraites pour les travailleurs est loin d'être une solution complète du grand *problème social, mais elle en est un élément* principateur et essentiel... Elle constitue un fait hautement prévu : elle nécessite donc la prévoyance du travailleur. D'ailleurs, mettre le paiement des retraites à la charge seule de l'Etat ne serait rendre le poids en réalité principalement sur les travailleurs eux-mêmes. De plus, par leurs cotisations volontaires ou obligatoires, les travailleurs acquièrent *le droit de s'occuper directement* des conséquences et des solutions proposées.

Mais s'il est bon que les ouvriers fassent acte de prévoyance pour les retraites, il est au moins indispensable que les employeurs en fassent autant. L'entrepreneur peut-il abandonner dans sa vieillesse celui qui, pendant son âge mûr, a été le principal instrument de sa fortune, où l'a aidé tout au moins à se maintenir, lui et les siens, à un degré social élevé ? Le travailleur de l'Etat ne serait redevable de la pension de retraite qu'à la seule bienveillance du pouvoir. Ce qui, en somme, n'est pas autre chose que la charité légale.

Il faut donc, à notre avis, que la retraite ouvrière soit constituée par la réunion de trois bases actuelles, peut-il être considéré comme suffisant à acquitter le devoir de l'employeur envers ceux qui l'ont employé ? Ce que l'on peut dire d'autre les patrons seulement ont accompli, la société a le droit et le devoir de les suppléer à ce point de vue.

Il faut donc, à notre avis, que la retraite ouvrière soit constituée par la réunion de trois bases actuelles, peut-il être considéré comme suffisant à acquitter le devoir de l'employeur envers ceux qui l'ont employé ? Ce que l'on peut dire d'autre les patrons seulement ont accompli, la société a le droit et le devoir de les suppléer à ce point de vue.

J'ai tenu à citer tout au long cette déclaration capitale. Elle formule, avec une puissante clarté les droits et les devoirs de chacun dans la question des retraites ouvrières. Et elle est, par elle-même, une suffisante réponse à ces nationalistes, aussi ignorants qu'impudents, qui soutinrent, tel M. Jules Lemaître dans l'*Echo de Paris*, que les parlementaires n'ont rien fait jusqu'ici pour étudier les questions sociales. Que M. Jules Lemaître feuillette donc, parmi cent autres, le Rapport Guieysse sur les Retraites ouvrières et *prendre une belle leçon* de modestie et de savoir.

La vieillesse ou l'invalidité du travailleur, la subsistance de sa veuve ou de ses enfants mineurs en cas de décès, doivent être assurées et garanties par une « retraite » à laquelle coopèrent également l'Etat, le patron et le travailleur lui-même : voilà exactement le principe social qu'il s'agit d'appliquer à la nation par le moyen d'une loi.

Chacun de mes lecteurs comprend bien que si le principe s'énonce aisément, la loi est très difficile à rédiger.

Comment constituer, en effet, pour chaque travailleur, cette retraite ouvrière ? Quel en sera le montant ? A quel âge en prendra-t-on jouissance ? Quelle sera dans les versements la part exacte de l'Etat, de l'employeur et de l'employé ? Comment et par qui seront garanties les retraites ? *Qui les répartira ? Qui les distribuera ?*

Autant de problèmes spéciaux, extrêmement complexes, et l'on réfléchit qu'il y a plus de sept millions de nos concitoyens (c'est-à-dire le cinquième de la population française), qui devraient bénéficier de la nouvelle loi.

Depuis l'année 1879, où **MM. Martin Nadaud** et Charles Floquet posèrent pour la première fois devant le Parlement la question des retraites ouvrières et agricoles, jusqu'à l'année 1900 où MM. Louis Ricard et Paul Guieysse, au nom de la commission dont ils sont, le premier, président, et le second, rapporteur, présentent à la Chambre une solution détaillée et minutieuse de cet immense problème ; il n'y a pas eu moins de vingt projets (un par an) déposés par divers députés, en leur nom ou au nom de leurs groupes politiques.

Que de projets, dira-t-on, que de paperasses, que de paroles ! A quoi bon, si aucune loi ne doit s'ensuivre ! Le moindre grain de mil ferait bien mieux notre affaire...

Telle est l'ambiguïté que développent de temps à autre MM. Edouard Drumont et Jules Lemaître. Ces messieurs prétendent que le parlementarisme n'aboutit pas, que la République parlementaire n'a encore rien fait pour les ouvriers ni les paysans, que la République plébiscitaire (lisez : le césarisme) fera beaucoup mieux, etc., etc.

Sans doute, on perd beaucoup de temps dans les deux Chambres. Sans doute, une simplification et une épuration du mécanisme électoral et parlementaire seraient non seulement désirables mais possibles ; non seulement possibles, mais nécessaires, et il faudra bien que la démocratie en vienne là, si elle veut hâter sa marche trop lente vers le progrès social.

Mais il faut avoir, comme nos dindons nationalistes, l'ignorance doublée de mauvaise foi pour ne pas savoir qu'entre 1889 et 1898 le Parlement a voté et le gouvernement a promulgué les lois sur le travail des femmes et des enfants, sur l'hygiène et la sécurité des ateliers, sur les sociétés de secours mutuels, sur les accidents, sur la garantie des caisses autonomes de secours et de retraites, sur les habitations à bon marché.

Quelles que soient les améliorations à y apporter, *les lois qui ont réglé les questions accidents et maladies pour le prolétariat ouvrier* fonctionnement déjà, et donnent des résultats appréciables.

Reste encore la question essentielle des *retraites*.

C'est cette question qui fait l'objet de l'admirable rapport de M. Paul Guieysse. C'est elle que M. Waldeck-Rousseau n'est nullement engagé à résoudre avec le concours du Parlement. C'est elle que la Chambre abordera dans quelques jours, si les nationalistes lui en laissent la possibilité,

Henry BÉRENGER.

UN SCANDALE CLÉRICAL

Soixante enfants souillés

Le Petit Méridional annonce qu'une scandaleuse affaire de mœurs vient d'éclater à Béziers.

Voici les premiers détails succincts qu'il donne sur ce nouveau scandale clérical.

Notre collaborateur bitterrois avait reçu le 28 juin une lettre où on l'informait qu'un frère des Ecoles chrétiennes se serait livré à des attentats sur des élèves confiés à sa surveillance.

Conformément aux habitudes du journal, notre collaborateur se livra à une enquête. Les faits se seraient passés dans une école du quartier de la gare. Un cri unanime de réprobation s'élevait. Mais la police ignorait tout.

Apprenant que notre collaborateur faisait cette enquête, elle s'est rendue M. Monnet, commissaire de police, fit des recherches. Elles aboutirent aux résultats suivants :

Les enfants de l'école des frères de la rue de la Gare furent interrogés.

Au nombre de 12, ils avouèrent que le frère Longins, de son nom propre Bessières Emile, âgé de 19 ans, s'était livré sur les enfants de l'école à des attouchements obscènes.

Bessières, au prétexte d'enseigner à l'élève le calcul ou de corriger ses devoirs, l'appelait auprès, et là, l'enfant assis à côté de lui, il le forçait à se livrer sur lui. Bessières, à des actes que nous ne pouvons pas qualifier. Quelquefois, c'était Bessières qui prenait l'élève.

De l'enquête judiciaire faite, il résulte que, depuis qu'il enseignait dans cette classe, la plus grande partie de ses élèves, au nombre de 60, ont appris autre chose que le calcul.

Le jeune X, s'étant déjà plaint de ces faits à ses parents, la mère fut trouver le directeur de l'école des frères de la rue de la Gare. Là, on lui avait *conseillé d'aller se plaindre au directeur* de l'école Saint-Nazaire.

On conseilla à la mère de se taire et, pour l'encourager dans son silence, on lui donna un bâton de réglisse. Les enfants sur lesquels Bessières s'est livré à ces obscénités sont âgés de 7 à 10 ans.

* * *

Le parquet vient d'être informé de l'arrestation de Bessières. C'est à Brousse (Aveyron), que le frère des écoles chrétiennes s'était réfugié. Il va être conduit à Béziers et écroué à la maison d'arrêt. »

ÉCHOS & NOUVELLES

Quel bras doit-on offrir à une dame ?

Pendant de longues années, c'était le bras gauche. Mais, petit à petit, on a imité les militaires, qui, gênés par le port de leur sabre ou de l'épée qu'ils portent à gauche, offraient le bras droit.

Il en faudrait pas croire, toutefois, qu'un comment une grosse bouleue ce ne fo conformant à cet usage.

Il est curieux de voir avec quelle facilité beaucoup d'hommes offrent la main à une dame. Or, à part un seul cas cité plus bas, un homme ne doit jamais offrir la main à une dame ; l'initiative appartient à cette dernière. Il ne viendra jamais à l'esprit d'un soldat ou d'un employé subalterne de tendre la main à un officier supérieur ou à un supérieur ; or, la femme — au point de vue des relations mondaines — est considérée comme supérieure à l'homme. Il est donc de la dernière impolitesse de la prévenir en pareil cas, et, surtout, lorsque la gaffe est accomplie, de retenir sa main plus longtemps que ne l'exige la plus élémentaire discrétion.

Le seul cas où la femme doive attendre qu'on lui tende la main, est lorsqu'elle se trouve en présence d'un homme de très grand talent. En grèce, la *beauté, n'efficace* aussi devant le génie. Etant donné ce principe, il serait à croire que celui-ci court les rues, et pourtant...

* * *

L'Officiel du 30 juin. — Le numéro du *l'Officiel* qui a paru samedi matin avec la date du 30 juin 1900 détient un record.

C'est le plus volumineux qui ait jamais été publié.

Il ne contient pas moins de 319 pages, dont 24 sont consacrées aux actes officiels, 29 aux comptes rendus du Sénat et de la Chambre, 254 à l'*énumération des comptes émargeants depuis* 1870 aux Caisses d'épargne et... 2 pages blanches..., le tout *pour cinq centimes*.

Ces 319 pages ajoutées bout à bout en hauteur formeraient une haute de 1 m. 595 millimètres. 20 centimètres, et trois *Officiel* déployés dépasseraient par conséquent de 16 mètres 80 centimètres la hauteur de la tour Eiffel.

Le poids exact du numéro de samedi est de 693 grammes. Trois numéros pèsent donc 2 kilogrammes 79 grammes.

Or, le prix de trois numéros étant de 15 centimes et le papier imprimé se vendant au poids à raison de 40 centimes le kilo, ton acheteur de trois numéros de l'*Officiel* d'hier peut faire, en les revendant un bénéfice de 25 centimes.

En revendant 3,000 numéros on peut gagner 250 francs, net. Un placement de père de famille !

* * *

Etrange phénomène. — Sous la rubrique « Cession de fonds » nous relevons, dans un journal du matin, l'alléchante annonce que voici :

« Occasion à saisir. — Maison marchant toute seule, avec peu de roulement, etc. »

Si les négociants elles-mêmes ne mettent à courir, comment douter, après cela, des progrès de l'automobilisme.

* * *

Féminisme et Clergé ! — Un journal clérical du Loiret consacre un long bulletin bibliographique à un volume de M. l'abbé Victor Rocher.

Cet ouvrage a pour titre : *La femme raisonnable et chrétienne*.

« Les matières contenues dans ce volume, dit la police, se divisent en quatre parties : Nature de la femme ; — La femme dans le célibat ; — Dans le mariage ; — Dans ses relations de société.

» Peste, monsieur l'abbé, on voit que vous avez pratiqué la femme et que rien de ce qui la touche ne vous est étranger !

Reprenons que dans la quatrième partie, il y a un chapitre intéressant sur les « relations » des femmes et de leur confesseur.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

EN CHINE

LA DÉCOMPOSITION
du gouvernement chinois

Si les dépêches qui nous arrivent relativement à la situation des partis en Chine sont exactes — et il n'y a pas lieu jusqu'ici d'en douter — c'est l'anarchie la plus complète en Chine.

A vrai dire, il n'y a plus en ce moment de gouvernement chinois.

L'impératrice-mère a été débordée par le parti ultra-réactionnaire du prince Tuan sur lequel elle s'appuyait. Celui-ci a mis les Boxers et une partie de l'armée. Puis il aurait proclamé comme empereur son fils qui était déjà désigné au trône comme héritier présomptif.

Yung Lu, réactionnaire aussi, qui sauva l'an dernier l'impératrice, est brouillé à mort avec le prince Tuan et l'impératrice. Il agit pour son compte. Nominalement, Yung Lu est encore généralissime des armées chinoises. Mais la plupart de ses troupes obéissent au prince Tuan.

Un autre général, Tung Fuh Siang, qui commande les troupes mahométanes, se conduit comme s'il était indépendant. Ses troupes pillent dans tout le Tché-Li.

A la cour, depuis l'empoisonnement du premier ennuque, favori de l'impératrice, les factions sont déchaînées. Le bruit a couru parmi les gens que l'impératrice et l'empereur n'étaient plus à Pékin, mais déportés et en route vers le désert.

Enfin le gouverneur du Chan-Toung Yuan Tchi Kei, qui dispose aussi d'une armée, est un facteur inconnu. On ne sait s'il agit avec le prince Tuan ou pour son propre compte.

Ceci pour la Chine du Nord.

Quant aux vice-rois de Nankin, de Hen-Kou, de Canton et de Ou-Tchang, qui représentent la Chine du Sud, leur situation n'est pas douteuse. Ils font comme s'ils étaient souverains. Ils ne dépendent plus du pouvoir central à Pékin, puisqu'il n'y en a plus. Ce sont pour le moment des chefs d'Etat sans droits mais sans pouvoir.

Bref, il n'y a plus d'autorité centrale en Chine.

Situation toujours plus grave

Madrid, 3 juillet. — Suivant les journaux, le gouvernement aurait reçu hier une dépêche du consul d'Espagne à Shanghaï communiquant de graves nouvelles de Chine.

D'après la dépêche, il ne resterait à Pékin que trois légations étrangères.

La situation devient chaque jour plus grave.

DÉTAILS
sur l'assassinat du ministre allemand

Londres, 2 juillet. — On mande de Shanghaï au *Daily Express* :

Le ministre allemand parcourait à cheval la rue des Légations, le 16 juin, lorsqu'il fut assailli par des réguliers chinois et des Boxers qui l'arrachèrent de son cheval et le tuèrent. Les soldats mirent ensuite en pièces son corps avec leurs baïonnettes.

La légation allemande et six bâtiments des autres légations furent incendiés. Un nombre considérable d'indigènes au service des légations furent tués et leurs cadavres jetés au milieu des flammes.

Une information officielle de ce fait horrible a produit la plus grande consternation parmi les consuls des puissances qui ont exprimé leur avis que la guerre avec le gouvernement chinois était devenue inévitable.

Les consuls ne croient pas que les autres étrangers de la capitale soient encore sains et saufs.

La dépêche annonçant la nouvelle du massacre du ministre allemand disait qu'il avait eu lieu le 18 juin.

ASSASSINAT
du Secrétaire de la Légation allemande

Londres, 2 juillet. — On mande de Shanghaï au *Daily Telegraph* que M. Ketteler, le fils sans doute du ministre allemand, secrétaire de la légation à Pékin, a été lui aussi assassiné.

Tueries d'étrangers à Pékin

Londres, 2 juillet. — On mande de Nankin, 30 juin, au *Daily Express* :

« Le commandant des navires de guerre français a appris que des exécutions publiques d'étrangers ont eu à lieu à Pékin depuis le 20 juin. Cette information a été envoyée par courrier par les prêtres français dans la capitale, qui déclarent avoir administré les patients ».

Les alliés à Pékin

Les journaux publient la dépêche suivante :

Shanghaï, 1er juillet. — Une forte colonne de troupes internationales serait entrée à Pékin, ayant battu une armée composée de troupes impériales et de Boxers.

On télégraphie d'autre part de Nankin, 1er juillet, au *Daily Express* :

« Le vice-roi de Nankin, Liu-Kun-Yi, a reçu une dépêche du général Yun-Lu qui s'était enfui de Tien-Tsin à Pao-Ltu-Fou.

» Le général déclare que la position est désespérée et implore le secours du vice-roi. Il dit que les troupes des huit puissances étrangères entrent ou sont sur le point d'entrer à Pékin ; qu'elles sont au nombre de 30 à 40,000 (sic) ; qu'il ne peut résister plus de quatre jours et que des renforts lui sont immédiatement nécessaires ».

Le vice-roi de Nankin a également reçu un télégramme du général Yuan-Chi-Kia, déclarant que les troupes étrangères ont battu les soldats chinois et les Boxers à Tien-Tsin et qu'elles entreront à Pékin d'ici très peu de temps.

Incendies. — Voies ferrées détruites

Ché-Fou, 1er juillet. — Les Boxers ont brûlé un village près de Moukden et ils ont détruit une partie du chemin de fer russo-chinois, qui va à Port-Arthur.

A Moukden, ils ont détruit la mission anglaise et des propriétés appartenant à des étrangers ; ils menacent de marcher sur Mou-Chang.

Aujourd'hui, tous les résidents américains et anglais vont partir pour Che-Fou.

Massacres et dévastations

Shanghaï, 1er juillet soir. — On vient de recevoir la nouvelle que quatre prêtres français ont été massacrés dans le sud de la province de Chi-Li.

On annonce de Teing-Tao que six ingénieurs allemands ont été attaqués près de Kaumi. L'église commémorative allemande de Yen-Chang-Fou a été brûlée.

L'Impératrice prêche la guerre. — Deux édits impériaux

Londres, 2 juillet. — Le correspondant du *Daily Express* à Shanghaï dit avoir eu connaissance de deux décrets impériaux d'une grande importance.

Le premier est daté du 29 juin. Il récapitule les récents événements auxquels de la capitale s'attribue les troubles au fanatisme religieux en ces termes :

Maintenant que les troupes étrangères sont entre Takou et Pékin, les Boxers, qui sont à leur service veulent sont devenues extrêmement difficiles. Le gouvernement impérial se voit, en conséquence, obligé de demander à tous les vice-rois et gouverneurs de donner le nombre de leur dévouement au gouvernement et à la dynastie en se sacrifiant eux-mêmes s'il est nécessaire pour lever des armées et trouver les fonds indispensables pour défendre le pays contre l'invasion et rejeter les étrangers à la mer.

L'autre décret fait l'éloge des Boxers pour avoir su mettre en déroute les étrangers qui s'avançaient sur Pékin. Il recommande aux fonctionnaires de coopérer à l'œuvre patriotique des Boxers.

Les fonctionnaires des provinces du Sud n'ont tenu aucun compte de ces décrets, mais on a des raisons de croire que le gouverneur de Che-Fou se laissera gagner au parti du prince Tuan.

Le départ des troupes de Toulon

Toulon, 2 juillet. — Le départ des troupes pour la Chine par la *Nièvre* et le *Cachar* a eu lieu de Toulon hier après-midi. Le transport de l'Etat *Nièvre* est parti à 3 h. 40. Le steamer affrété *Cachar*, qui avait déjà pris un grand nombre de ses passagers à Marseille, a quitté Toulon à 7 heures.

A chacun des départs, la musique de la *Couronne*, vaisseau-école de canonnage qui, pour la circonstance avait été placé sous le nom de *la Magenta*, a joué l'hymne national. Les troupes ont répondu par les cris de « Vive la France ! »

L'amiral de la Bonnière, préfet maritime, les avait inspectées avant leur embarquement et leur avait adressé de patriotiques adieux.

Les troupes avaient reçu avant-hier *tout été accompagnées dans le port* par la musique du 5e de marine ; les hommes paraissaient très reconnaissants de cette attention. Ils portaient à leur képi le chiffre 17, numéro du nouveau régiment créé, ont été fêtés par la foule.

Le commandant Germain, de l'artillerie de marine, qui fit partie de la mission Marchand, était venu au nom du ministre saluer les premières troupes partant de Toulon pour la Chine.

La Chambre

Séance du 2 juillet

LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Deschanel.

La Chambre valide l'élection de M. Mollard, nouveau député de Dôle.

Le monument de Lafayette

Proposition de M. Léon Bourgeois

M. Bourgeois dépose un projet de résolution à l'effet de faire élever à Paris un monument élevé à la mémoire de Lafayette qui devra avoir lieu le 4 juillet prochain. Ce projet de résolution est ainsi conçu :

« La Chambre des députés exprime à la nation américaine la gratitude de la France pour le don d'un monument qui perpétuera outre les deux République des souvenirs qui leur sont également chers. (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

M. Bourgeois rappelle que les enfants des écoles, aux Etats-Unis, ouvrirent une souscription pour offrir une statue de Lafayette à la France. (Applaudissements.)

Le gouvernement et le Parlement américain approuvèrent unanimement ce projet, et votèrent une adresse de reconnaissance à la France pour la part qu'elle avait prise à l'établissement de l'indépendance. Le Parlement français doit répondre à cette manifestation d'une république amie (Approbation unanime).

M. Massabuau. — C'était au gouvernement à déposer ce projet.

Le Ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement s'associe à l'hommage proposé pour une République sœur à ses propres yeux avec tant de sincérité (Applaudissements). Il n'avait pas attendu le dépôt de ce projet pour inviter parvenir à Washington l'expression de sa gratitude ; je suis heureux de redire que nos intentions qui sont au concordance sur tant de points avec celles de la République américaine, le sont en opposition avec ces mêle part, ce qui nous permet de continuer les traditions d'une amitié séculaire (Applaudissements).

ADOPTION DU PROJET

Le projet de résolution, mis aux voix est adopté à l'*unanimité*.

Le président constate cette unanimité. (Très bien, très bien ! et dit qu'il fera transmettre cette résolution par voie diplomatique au gouvernement des Etats-Unis. (Applaudissements).

La Chambre ajourne ensuite une proposition de M. Rambier relative à la responsabilité des compagnies de chemin de fer.

Les sucrages employés aux vendanges

M. Pams pose au ministre des finances une question relative à la durée des sucrages employés aux vendanges.

Il demande que ces sucrages soient rigoureusement surveillés.

A l'étranger, dit-il, on fait déjà des sucrages pour doubler nos vins ; une crise viticole sévit dans la France ces deux dernières années (Applaudissements). Le ministre des finances a pu se rendre compte par lui-même des abus auxquels donnent lieu les sucrages ; il sait que la Chambre s'en est plus d'une fois préoccupée.